

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 49

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 45

Membres présents : 37

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 8

Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) a donné pouvoir à M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), Mme Nathalie COLIN (ROSULT) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN)

Membres absents excusés : 4

M. Michel BLAISE (BELLAIN), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE), M. Jean-Paul COMYN (HERIN), Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT)

INTERVENTION ORALE

Présentation du baromètre de cohésion sociale

Cf. Annexe n°1

DÉLIBÉRATIONS

24/002B Tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires : Modifications

Suite à de nouveaux besoins identifiés et nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets, la collectivité souhaite procéder aux recrutements des deux postes suivants :

- d'un poste de Chargé.e de mission DATA avec les missions suivantes :
 - Aider à la décision et participer à la mise en œuvre du Projet de Territoire en garantissant la disponibilité, le bon fonctionnement et la qualité des outils décisionnels SIG & DATA,
 - Conseiller et appuyer les services de la collectivité par la mise en place d'outils décisionnels,
 - Favoriser la transversalité en facilitant l'accès et le partage de la donnée,
 - Être une fonction support permettant d'accompagner, d'acculturer et de former les agents de la collectivité à la data et à ses usages.

- d'un poste de Responsable technique du Site d'Arenberg-Porte du Hainaut avec les missions suivantes :
 - Maintenance et gestion technique des équipements audiovisuels et scéniques des espaces du Site Minier,
 - Gestion et entretien technique du Site, en lien avec la direction de la gestion patrimoniale,
 - Préparation de l'ensemble des dispositifs techniques en vue de l'accueil des événements du site, tout en s'appuyant sur les exigences de sécurité, les demandes des clients, les contraintes liées au site,
 - Force de proposition sur les évolutions techniques du site dans le cadre des études visant au développement d'avenir du site,
 - Être le garant des solutions techniques apportées en réponse aux exigences de l'utilisateur, aux demandes des productions et des prestataires et aux fiches techniques des manifestations qu'il co-construit avec l'utilisateur au regard des exigences de sécurité des installations,
 - Management des équipes opérationnelles.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la création des postes permanents suivants :
 - ✓ 1 poste de Chargé.e de mission DATA,
 - ✓ 1 poste de Responsable technique du Site d'Arenberg-Porte du Hainaut.

- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires, à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération.

- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024.

Adoptée à l'unanimité

24/003B Convention de mise à disposition d'un agent à l'Agence Porte du Hainaut Développement : Renouvellement

En complément de l'information effectuée lors du Bureau de décembre dernier concernant la fin de convention de mise à disposition d'un agent à l'Agence Porte du Hainaut Développement, le Bureau

Communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable pour le renouvellement de la mise à disposition auprès de l'Agence Porte du Hainaut Développement (PHD) à hauteur de 20% du Directeur du Développement Economique Diversifié et Solidaire de La Porte du Hainaut à compter du 1^{er} mai 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment, à signer ladite convention.
- d'acter que la recette est prévue au Budget Primitif 2024 et qu'elle sera encaissée sur la ligne de gestion 632-70848-DRH.

Adoptée à l'unanimité

24/005B Maitrise d'œuvre pour la création de la ZAC du Château d'Eau située à Douchy-les-Mines : Autorisation de signature du marché

Dans le cadre du renforcement de l'attractivité du territoire, la CAPH a entrepris l'aménagement des nouveaux Parcs d'Activités dont celui du Château d'Eau situé à Douchy-les-Mines sur une emprise de 20 Ha. Dans le cadre de ce projet de Très Haute Qualité Environnementale, la CAPH souhaite s'adjoindre des compétences d'une équipe de Maitrise d'œuvre.

Aussi, après analyse, la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier dernier a décidé d'attribuer cet accord cadre de maîtrise d'œuvre au groupement KVDS (Mandataire situé à Marcq-en-Baroeul), BERIM, AUDDICE Biodiversité, AUDDICE Environnement, SARL SG-INGENIERIE (co-traitants).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler l'accord-cadre conclu avec le groupement KVDS (Mandataire situé à Marcq-en-Baroeul), BERIM, AUDDICE Biodiversité, AUDDICE Environnement, SARL SG-INGENIERIE (co-traitants).
- d'acter que les crédits budgétaires pour permettre l'exécution de ce marché sont inscrits au Budget annexe 'Création de Zones d'Activités Economiques' (413) et affectés à la ligne de gestion 632-6045-DAE-ZAE_CHAT_O.

Adoptée à l'unanimité

24/006B Réalisation d'études sur la nature des sols : Autorisation de signature d'un accord-cadre multi-attributaires
--

La CAPH s'est adjointe les compétences d'un géotechnicien et d'un spécialiste en réalisation d'études sur la nature des sols en mettant en œuvre un accord-cadre, décomposé en deux lots. Cependant, le deuxième lot a atteint son montant maximum. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Il s'agit d'une délibération prise par anticipation et donc en amont du lancement de la procédure afin de permettre un gain de temps.

Une information sur les résultats de l'attribution de l'accord-cadre sera effectuée à la séance du Bureau Communautaire qui suivra la réunion de la Commission d'Appel d'Offres.

La consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre donnant lieu à la passation de bons de commande avec un montant maxi fixé à 1 000 000 € HT sur la durée totale du marché.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la passation de l'accord-cadre susmentionné suivant la procédure d'appel d'offres ouvert de l'article L.2124-2 et suivants du Code de la Commande Publique.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler l'accord-cadre correspondant.
- d'autoriser, au cas où à l'issue de la procédure d'appel d'offres les conditions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique sont remplies, la passation de l'accord-cadre sans publicité ni mise en concurrence préalables prévus à ce même article.

Adoptée à l'unanimité

24/007B Nettoyement urbain des espaces et équipements de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature du marché public

Le marché précédent est arrivé à échéance en novembre dernier, il convient donc de procéder à une nouvelle consultation de ce marché qui comprend notamment les Parcs d'Activités, les médiathèques et les berges de la Scarpe.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 janvier dernier a décidé d'attribuer le marché à la société suivante :

Entreprise attributaire	Nature des prestations et montants en € HT
SNT Performance située à Saint-Amand-les-Eaux (59 230)	2 types de prestations : <ul style="list-style-type: none">▪ Les interventions planifiées : Montant annuel : 157 976,00 €▪ Les interventions ponctuelles : Elles feront l'objet de bons de commande tout au long de la durée du marché. Aucun montant minimum n'est prévu. Le montant maximum est de 500 000 € HT / an.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler le marché conclu avec la société SNT Performance pour les montants mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

24/008B Parc d'Activités du Plouich à Raismes : Cession d'un terrain non bâti à la SCI ALCALINE (AW 312 et 315)

La société ALCALINE souhaite acquérir un terrain appartenant à la CAPH, sur le Parc d'Activités du Plouich à Raismes afin d'implanter un bâtiment à usage industriel voué à la location.

Le terrain est composé des parcelles AW 312 et 315 pour une surface globale de 8 683 m² au prix de 25 €/m² HT, soit un prix prévisionnel de 217 075 € HT.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la SCI ALCALINE, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de la CAPH, un terrain non-bâti situé sur le Parc d'Activités du Plouich à RAISMES, cadastré section AW nos 312 et 315 d'une surface de 8 683 m², au prix de 25 € HT/m², soit un prix prévisionnel de 217 075 € HT. La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix

de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.

- de prévoir que la CAPH puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (notamment à signer le compromis de vente et/ou l'acte authentique) et à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_PLOUI du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

24/009B Association des Industries Ferroviaires (AIF) des Hauts-de-France : Subvention 2024
--

L'Association des Industries Ferroviaires (AIF) porte et pilote un ensemble d'actions de promotion et de développement de la filière ferroviaire au service de ses membres, en relation étroite avec les acteurs économiques institutionnels et les collectivités territoriales.

Pour l'exercice 2023-2024, l'AIF poursuit son plan d'actions sur les axes suivants :

- ✓ Développer le business des entreprises et les aider à s'ouvrir à de nouveaux marchés en France et à l'international,
- ✓ Aider les entreprises dans le développement de leurs compétences et de leurs performances,
- ✓ Faire la promotion des métiers de la filière ferroviaire et aider les entreprises dans leur recrutement,
- ✓ Poursuivre la création et le maintien de l'emploi sur notre territoire,
- ✓ Faire la promotion des entreprises de la filière ferroviaire,
- ✓ Accompagner les entreprises dans la transition énergétique et technologique.

Les actions sont déclinées pour chaque axe évoqué ci-dessus parmi les différents événements proposés, il y aura notamment :

- Les « Journées Business » visite de sites de production accompagnées d'échanges business tout au long de l'année,
- Un accompagnement sur les appels d'offres, l'AIF transmet chaque semaine à ses membres les appels d'offres du secteur ferroviaire français et international,
- Les formations collectives (management, prospection, normalisation, plateforme d'achats Haxoneo...) accessibles à l'ensemble des salariés des entreprises membres de l'Association,
- Les différents roadtrains (étudiants, collégiens, demandeurs d'emploi, industrie...) et les « Métiers du Ferro », pour une mise en lumière de la filière ferroviaire et la rendre attractive auprès des différents publics,
- Des événements récurrents comme la « Railway Party », les événements Business co-construits avec les partenaires, la participation à des forums emploi/orientation, rapprochement école/entreprises par le biais de parrainage, la Journée Internationale des Droits des Femmes et son initiative caritative avec le Train de Noël qui permet la collecte de cadeaux sur le thème du train à destination des enfants hospitalisés.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Association des Industries Ferroviaires des Hauts-de-France au titre de la conduite de plan d'actions pour l'année 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à l'attribution de cette subvention sont prévus au Budget Primitif 2024 sur la ligne de gestion 62-65748-DAE-ECO_ASS_ET.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :

Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelx) pour le compte de M. Ali BENAMARA (Escaudain).

Adoptée à l'unanimité

24/010B Agence de Développement "Porte du Hainaut développement" : Subvention 2024 et convention d'objectifs 2024-2026

La Porte du Hainaut assure la promotion et l'animation économique du territoire par le biais de son agence de développement économique 'Porte du Hainaut Développement' (PHD). Cette structure associative compte actuellement 103 adhérents et a pour objectif général de mener toute action de prospection et de développement et plus particulièrement de promouvoir les parcs d'activités économiques de la CAPH et leurs entreprises mais aussi d'assurer la prospection et l'accueil des investisseurs sur La Porte du Hainaut.

La bonne réalisation de ces missions nécessite un budget de fonctionnement et une convention d'objectifs qui conditionne celui-ci. Elle précise également les modalités de fonctionnement et de retour d'information entre les équipes de l'agence PHD et de La Porte du Hainaut.

Les actions menées par PHD, avec notamment les petits-déjeuners thématiques, le salon international de l'immobilier SIMI à Paris, le parrainage de matchs de sport de haut niveau mais aussi la première édition des « Rendez-vous du Made in Hainaut », évènement intermédiaire au salon bisannuel Made in Hainaut, qui permet de pérenniser le lien avec les exposants en leur proposant des conférences de haut niveau, s'inscrivent dans cet objectif, d'assurer le développement et l'animation économique du territoire.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association Porte du Hainaut Développement une subvention forfaitaire pour 2024 d'un montant de 189 700 €, de verser une subvention de fonctionnement de 182 500 € et de renouveler la mise à disposition d'un bureau équipé et de moyens informatiques, bureautiques et téléphoniques (subvention en nature valorisée à hauteur de 7 200 €).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs pour 2024-2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à l'attribution de cette subvention ont été prévus au Budget primitif 2024 sur la ligne de gestion DAE-62-65748-DAE-PHD.

Ne prennent pas part à la discussion ni au vote, les représentants de l'Association « Porte du Hainaut Développement » :

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelx) pour le compte de M. Ali BENAMARA (Escaudain), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Gérald THURU (Millonfosse), M. Aymeric ROBIN (Raismes) pour son compte et celui de M. Arnaud BAVAY (Hordain).

Adoptée à l'unanimité

24/011B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors de sa réunion en date du 27 novembre 2023, le comité TPE a examiné 4 projets de création et de développement de TPE. La commission 'commerce, artisanat et emploi de proximité' a donné un avis favorable.

Le montant des investissements de ces 4 projets s'élève à 87 437 € HT pour 8 emplois créés ou pérennisés avec une participation de la CAPH pour un montant de 23 282 € de subventions.

Le détail de ces TPE est repris ci-dessous :

- Création de l'Entreprise JULIA SPA ESTHETIQUE à Haspres :
Cette EURL est spécialisée dans les soins esthétiques en institut.
Aide à l'investissement matériel : 7 569 €.
Aide à l'investissement immobilier : 2 235 €
- Création de l'Entreprise BEUDIN-CICCO ALESSIO « DETAILED-CARS » à Thun-Saint-Amand :
Cette micro entreprise est dédiée à l'activité de service de préparation esthétique automobile.
Aide à l'investissement matériel : 2 781 €.
- Développement de l'Entreprise BORA-BORA à Lieu-Saint-Amand :
Cette SAS proposera des soins esthétiques classiques et développera la partie onglerie.
Aide à l'investissement matériel : 1 322 €.
- Création de l'Entreprise BR AMENAGEMENTS à Escaudain :
Cette EURL est spécialisée dans la fabrication, la conception, la pose et le montage de mobilier sur mesure.
Aide à l'investissement matériel : 9 375 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2024 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011P-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

24/012B Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Hasnon / Projet Habitat rue Marcel Sembat : Autorisation de signature
--

Dans le cadre de la création de logements sociaux sur la commune d'Hasnon portée par la société SSCV LES LILLAS qui envisage de créer 80 logements, la commune doit étendre le réseau d'eau potable et aménager un carrefour à feux.

En vue du financement de ces équipements publics par le porteur de projet, il est proposé d'établir une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) qui permet d'assurer le financement de tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations d'aménagement, en lieu et place de la Taxe d'aménagement.

Pour le cas présent, le porteur de projet va prendre à sa charge les travaux qui seront réalisés par la commune à hauteur de 103 560 €, au lieu du paiement de la Taxe d'aménagement.

Seules les collectivités dotées d'un Plan Local de l'Urbanisme peuvent recourir à cet outil. Celui-ci étant devenu de compétence intercommunale, La Porte du Hainaut doit donc être signataire de cette convention au côté de la commune et du porteur de projet.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de Projet Urbain Partenarial et ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

24/013B Signature d'une convention opérationnelle avec l'EPF relative au portage foncier de l'opération "Raismes - Bâtiment industriel, rue Henri Durre"

Il est proposé de mobiliser l'EPF à travers la signature d'une convention opérationnelle tripartite, afin de pouvoir préempter un bâtiment industriel vétuste inséré dans la trame bâtie du cœur de ville de Raismes.

Ce dernier constitue une emprise foncière de 8 100 m², enserrant la médiathèque, et longeant le boulevard Claie. Situé en zone UEH du PLUi mais détaché de la Zone d'Activités du Plouich, il avait vocation à accueillir des activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat et d'industrie.

La mutation de ce site constitue une réelle opportunité de conforter le renouvellement du cœur de ville de la commune, permettant d'envisager la réalisation d'un projet urbain mixte : agrandissement de la médiathèque, de la salle des sports et du parc, l'installation d'activités artisanales ou commerciales de proximité, ainsi que de créer une offre de logements locatifs et en accession, notamment à destination des personnes âgées.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle et les éventuels avenants sans incidence financière qui pourraient y être rattachés.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables se rapportant à la présente délibération.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :

M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers-Arenberg), Président de l'EPF.

Adoptée à l'unanimité

24/014B Manifestations culturelles sur le territoire : Subventions 2024

Chaque année, La Porte du Hainaut soutient 5 manifestations culturelles et dans ce cadre, il est proposé d'apporter un soutien financier par le biais du versement d'une subvention pour l'année 2024 concernant les événements suivants :

- o « De Terre et de Feu en Hainaut » par l'Association « Denain 2012 » qui met en place chaque année, ce spectacle son et lumière retraçant l'histoire de notre territoire avec diverses associations locales : montant de 31 350 €,
- o « Raismes'Fest » par l'Association raismoise de la culture afin de faire connaître la musique 'Métal' : montant de 20 900 €,
- o « Le Concert de l'Ostrevant » qui est une manifestation qui a pour but de promouvoir la scène nationale avec une tête d'affiche et locale avec des artistes du territoire. Elle est portée par 3 villes (Bouchain, Hordain et Lieu-Saint-Amand) à tour de rôle et cette année, c'est le Volley Club de Lieu-Saint-Amand qui l'organisera : montant de 7 965 €.

A noter que les villes porteuses du « Concert de l'Ostrevant » (Bouchain, Hordain et Lieu-Saint-Amand) ont été informées que la création d'une association dédiée à l'organisation de cet événement sera nécessaire pour toute sollicitation à un soutien financier de la CAPH pour l'édition 2025.

La Porte du Hainaut pourra également soutenir en 2024, sous réserve d'une sollicitation des villes concernées, le Festival de l'Eau à Saint-Amand-les-Eaux et les Douchynoiseries en proposant un ou plusieurs spectacles complémentaires à la programmation locale pour un coût maximal respectif de 19 000 € pour le Festival de l'Eau et de 11 400 € pour les Douchynoiseries.

Ces spectacles viendront renforcer l'attractivité de ces événements.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour 2024, une aide financière à l'Association « Denain 2012 » d'un montant de 31 350 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation « De Terre et de Feu en Hainaut 2024 ».

- d'octroyer pour 2024, une aide financière à l' « Association Raismoise de la Culture » d'un montant de 20 900 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation « Raismes'Fest ».
- d'octroyer pour 2024, une aide financière à l'Association Volley Club de Lieu-Saint-Amand d'un montant de 7 965 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation le « Concert de l'Ostrevant ».
- de prendre en charge la mise en œuvre de spectacles complémentaires (contrats de cession et frais afférents) pour un montant maximal de 11 400 € dans le cadre du Festival « Les Douchynoiseries » qui se déroulera à Douchy-les-Mines en 2024 et pour un montant maximal de 19 000 € dans le cadre du « Festival de l'Eau » qui se déroulera à Saint-Amand-les-Eaux en 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pour les manifestations « De Terre et de Feu en Hainaut 2024 » et « Raismes'Fest 2024 » avec les Associations concernées et ses éventuels avenants sans incidence financière ainsi que l'arrêté de subvention attributif pour la manifestation « Concert de l'Ostrevant » et tous les engagements comptables correspondants.
- d'acter que les crédits nécessaires au versement des subventions pour le « Raismes 'Fest », « De Terre et de Feu en Hainaut » et le « Concert de l'Ostrevant » sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur la ligne de gestion 30/65748/CULT_SC.
- d'acter que les crédits nécessaires à la prise en charge des contrats dans le cadre du Festival « Les Douchynoiseries » et « Festival de l'Eau » sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur la ligne de gestion 30/611/CULT_SC.

Adoptée à l'unanimité

24/015B Centre Régional de la Photographie (CRP) : Subvention 2024

Basé à Douchy-les-Mines, le Centre Régional de la Photographie (CRP) a pour vocation le soutien à la création contemporaine et sa diffusion avec deux pôles d'intervention fléchés : la création et la médiation.

Durant l'année 2023, le CRP a mis en place une création photographique, une résidence-recherche, le développement de certains axes pour les publics et notamment l'éveil aux arts visuels des tout-petits et des projets de médiation avec des visites, des ateliers et des projets pédagogiques.

Pour 2024, pour le pôle création, il s'agira d'accompagner l'artiste Anne-Marie Filaire, photographe et enseignante à Paris. Son travail est principalement tourné vers l'observation du paysage, une résidence de recherche-crédation dans le cadre du programme « Expérience » qui fera référence à l'histoire minière de la Région en lien avec son travail sera proposée cette année.

En ce qui concerne le pôle médiation, il s'agira de déployer une programmation d'actions pédagogiques et culturelles proposant une offre adaptée à tous les publics. Fort de la phase expérimentée en 2023, le CRP renouvellera une ouverture de ses espaces pendant toute la période estivale et continuera également le développement de ses actions entre autres sur la petite enfance.

Enfin, et pour information, des classes de plusieurs collèges de Saint-Amand-les-Eaux et Thiant ont rejoint aussi les projets mis en place par le CRP.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour 2024 une aide financière au Centre Régional de la Photographie d'un montant de 28 500 € afin de favoriser la mise en œuvre du partenariat entre la CAPH et le CRP.
- d'approuver le projet de convention d'objectifs annuelle pour l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière et tous les engagements comptables correspondants.

- d'acter que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'année 2024 (30/65748/CULT_SC).

Ne prennent pas part à la discussion ni au vote, les élus membres du Centre Régional de la Photographie :

M. Michel VÉNIAT (Douchy-les-Mines) et Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelux).

Adoptée à l'unanimité

24/016B Association de préfiguration du Pôle 'Le Monde de l'Acier': Subvention pour l'étude de faisabilité du projet "Cité de l'Acier"

L'Association de préfiguration du pôle « Le Monde de l'Acier » basée à Douchy-les-Mines a vu le jour en mai 2022. Son objectif est de mener à bien le projet de création d'une « Cité de l'Acier » dont l'objet est de sensibiliser à l'histoire de la sidérurgie dans les Hauts-de-France, mais également de développer l'innovation, la recherche et la formation.

Cette association poursuit ce projet autour de 5 objectifs :

- ✓ Sensibilisation/Médiation patrimoniale,
- ✓ Formation initiale au sein des établissements avec l'appui de la Cité de l'Acier,
- ✓ Formation supérieure : renforcer ou proposer des parcours universitaires,
- ✓ Un « espace d'innovation sur l'acier » dédié à la recherche et au transfert technologique,
- ✓ La Cité de l'Acier mettra en scène « La Région en tant que Vitrine d'Expression et d'Interprétation d'un Patrimoine Régional » et valorisera le Centre Régional de la Photographie.

Le projet a déjà été présenté à de nombreuses structures disposées à devenir partenaires : la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Université de Valenciennes, le C.R.P., le Centre des Archives du Monde du Travail, Valourec.

Une étude de faisabilité doit être lancée prochainement par un bureau conseil. Le montant de cette étude s'élèverait à 89 999 HT maximum et durerait 1 an.

Plusieurs financeurs ont déjà donné leur accord de principe : la Région, le Département, Valenciennes Métropole, Maubeuge/Val de Sambre, Valourec, Dalkia, Groupe Delattre, Club 33 et quelques municipalités.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer à l'association de préfiguration du Pôle 'Le Monde de l'Acier' une subvention d'un montant de 25 000 € afin de financer l'étude de faisabilité du projet 'Cité de l'acier'.
- d'approuver le projet de convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et engagements comptables correspondants, et notamment ladite convention.
- d'acter que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur la ligne de gestion 30-65748-CULT_SC.

Adoptée à l'unanimité

24/017B Association SOLINUM : Subvention pour le déploiement du SOLIGUIDE

Le diagnostic réalisé récemment dans le cadre du Projet de Territoire de La Porte du Hainaut montre que sur la plupart des indicateurs sociaux, le territoire communautaire présente un retard conséquent par rapport à la moyenne nationale.

Par exemple, l'Indice de Développement Humain (IDH) national est de 0,39 contre 0,51 pour la Région Hauts-de-France.

Un des leviers pour répondre au défi d'une approche de cohésion sociale plus équitable réside dans la mise en place de dispositifs d'aide et de lutte contre le non-recours dans l'accès aux droits.

Le SOLIGUIDE est un guide numérique solidaire 'tout en un' visant à référencer et cartographier toute

l'action sociale avec des informations à jour, pour les personnes en situation de précarité. Il offre une réponse contre le non-recours aux droits et aux services de première nécessité autour de l'alimentation, l'accueil, l'hébergement, l'hygiène, ou encore l'insertion professionnelle.

D'abord implanté sur le Département du Nord en 2021, puis sur la MEL en 2022, l'objectif pour 2024 est qu'un maximum de structures d'aide et d'accompagnement social exerçant sur la CAPH puissent être référencées.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 7 000 € à l'association SOLINUM pour aider au déploiement du SOLIGUIDE sur le territoire communautaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 et affectés sur la ligne de gestion CS-52-65748-CS-SOUT_CS.

Adoptée à l'unanimité

24/018B Association Fleurbaix Laventie Ville Santé - Programme Vivons en Forme (VIF) : Renouvellement de l'adhésion et cotisation pour 2024-2027

Depuis 2008, La Porte du Hainaut adhère au programme Vivons en Forme afin de lutter et prévenir le surpoids et l'obésité chez les enfants avec l'aide des outils et formations mis en œuvre par l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé.

Cette adhésion contribue à la qualification des acteurs du territoire, et en particulier des personnels communaux qui souhaitent mettre en œuvre des actions en faveur de l'alimentation et l'activité physique auprès des enfants, des parents, ou encore des personnes âgées pour favoriser le « bien vieillir ». Dans ce sens, des actions sont notamment menées conjointement avec le service des Sports dans le cadre du Centre d'Initiation Sportive et du Centre Sport-Santé.

Le projet VIF s'inscrit également dans le 2ème axe du Contrat Local de Santé : Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1 000 premiers jours de la vie.

De plus, avec la labellisation du Projet Alimentaire Territorial de La Porte du Hainaut, de nouvelles perspectives sont envisagées afin de poursuivre le développement de l'éducation à une alimentation saine et durable.

Aussi, ce projet concourt directement à la finalité du Projet de Territoire de La Porte du Hainaut, dans l'engagement n°2 – Faire face collectivement aux enjeux globaux. Effectivement, en investissant dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Un bilan pour la période 2021-2023 est présenté ci-dessous :

- seize communes du territoire ont organisé des actions de sensibilisation et de prévention au sein des établissements scolaires et des accueils de loisirs, en mobilisant les ressources du programme,
- dix nouvelles communes du territoire ont montré un intérêt pour le dispositif,
- la recherche d'une articulation et d'une complémentarité entre le programme de formation VIF et les dynamiques initiées par le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de La Porte du Hainaut est souhaitée, considérant que ces différents outils utiles aux habitants demande une mobilisation partenariale renforcée à l'échelle de l'agglomération.

Ce renouvellement d'adhésion, permettra à l'ensemble des communes volontaires de bénéficier gratuitement de la méthodologie expérimentée dans plus de 250 communes en France, à savoir :

- ✓ des formations (les bons comportements alimentaires, la petite enfance, l'équilibre alimentaire pour tous, le sommeil de l'enfant, la restauration scolaire, le bien-être de l'enfant),
- ✓ des dossiers méthodologiques,
- ✓ d'outils de communication et de mobilisation thématiques (fiches actions, affiches, vidéos, outils web, etc.),

- ✓ d'outils pédagogiques et éducatifs (mallettes, jeux, divers ateliers, expositions, etc.),
- ✓ d'un suivi des actions mises en place,
- ✓ d'un accompagnement des acteurs locaux engagés dans la démarche,
- ✓ d'une expertise en évaluation.

Le Bureau Communautaire décide :

- de renouveler son adhésion à compter du 1er mars 2024 à l'association « Fleurbaix Laventie Ville Santé » pour le programme Vivons en Forme (VIF) pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 1^{er} mars 2027, pour un montant de cotisation annuelle de 6 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et les avenants éventuels avec l'association sans incidence financière.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2024 et affectés sur la ligne de gestion SANT-412-6281-CS-COT CLS.

Adoptée à l'unanimité

24/019B Projet "Santé des femmes dans le Bassin Minier" : Attribution de subventions

Dans les communes du Bassin Minier de La Porte du Hainaut, la mortalité féminine dépasse de 68 % la moyenne nationale. Les cancers et maladies cardiovasculaires sont à l'origine de plus de la moitié des décès (51%) alors que le taux de dépistage du cancer du sein est en baisse entre 2015 et 2020. A l'inverse, le taux de femmes sans consultation gynécologique depuis plus de 2 ans est en augmentation alors que le frottis est le premier moyen de prévention et de dépistage du cancer du col de l'utérus.

Pour ces raisons, La Porte du Hainaut a répondu à l'appel à projets appelé « Santé des femmes dans le Bassin Minier » porté par la Préfecture de Région, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'Agence Régionale de Santé.

En tant que porteur du Contrat Local de Santé et bénéficiant d'une vision territoriale sur la santé, la CAPH sera pilote et coordinatrice de plusieurs actions menées sur son territoire dans le cadre de cet appel à projets. Ces actions sont les suivantes et se dérouleront jusqu'octobre 2024 :

- le projet portant sur l'expérimentation de campagnes de porte à porte par l'accompagnement de l'association « Voisins Malins » afin d'optimiser l'orientation des habitants, et en particulier des femmes, vers les dispositifs existants et améliorer à terme leur espérance de vie,
- le projet déposé par le Centre Hospitalier de Valenciennes autour d'un village Santé des femmes organisé sur le Site Minier d'Arenberg – La Porte du Hainaut,
- le projet déposé par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) « Sant'elles » autour de la prévention santé sexuelle dans le Bassin Minier.

Ce projet concourt à la finalité de notre Projet de Territoire, d'investir dans la santé et le bien-être des habitants au service du développement humain, en particulier pour les femmes en situation de précarité.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver les subventions aux associations suivantes :
 - 28 601 € à l'Association « Voisins Malins » pour l'action 'Femmes, on vous aime',
 - 38 715,60 € à l'Association l'Etabli pour l'action 'Femmes, on vous aime',
 - 10 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour l'action 'Sant'Elles – ma santé, mes droits, mes choix',
 - 12 000 € au Centre Hospitalier de Valenciennes pour l'action 'Village Santé des Femmes' au Site Arenberg-Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs avec les associations Voisins Malins et l'Etabli.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment les conventions d'objectifs.
- d'acter que les crédits liés à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2024 et affectés sur la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_FBM

Adoptée à l'unanimité

24/020B Requalification et aménagement des espaces publics - Lot n°2 : Quartier Schneider à Escaudain, Louches et Roeux : Modification de marché n°5 au marché M19030

La Porte du Hainaut a attribué en 2019 un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement des espaces publics du quartier Schneider au groupement Paysages, Blau, Qualivia et Alfa. Cette mission intègre la requalification de la RD 81.

Après plusieurs échanges avec les services du Département, et en association avec les trois villes concernées, il a été décidé de reprendre les études sur cette voirie pour revoir la programmation et l'ambition urbaine donnée à la RD 81.

L'avenant proposé permettra de garantir :

- o La continuité du tronçon à considérer dans la phase travaux,
- o Le déplacement de 3 coffrets en lien avec les concessionnaires,
- o La prise en compte des projets périphériques et de leur impact sur la circulation du quartier,
- o La mise en place de comités techniques et de pilotage spécifiques à la RD 81.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification de marché n°5 ayant pour objet la reprise des études sur la RD 81 pour un montant de 94 087,50 € HT soit 112 905 € TTC.
- d'acter que les crédits liés à la modification n°5 de ce marché sont inscrits au Budget et affectés sur la ligne de gestion (RUD-515-2317-7000020-HAB-RU_SCHNEID).

Adoptée à l'unanimité

24/021B Actions, manifestations ou rassemblements sportifs sur le territoire : Participations financières 2024

Cette délibération a pour objectif de fixer les montants des subventions versées aux associations organisatrices d'événements sportifs sur le territoire.

Quatre événements sont soutenus sur notre territoire :

- o Le Grand Prix de Denain : manifestation organisée par l'association du « Grand Prix de Denain » (montant de subvention : 35 850 €),
- o Le Festival de la Moto : manifestation organisée par l'association du « Festival de la Moto » (montant de subvention : 4 340 €),
- o La Course de la Paix : manifestation organisée par « l'Office Municipal des Sports Trith Saint Léger » (montant de subvention : 9 400 €),
- o La Course des Terrils : manifestation organisée par « l'association de la Course des Terrils » (montant de subvention : 7 970 €).

Deux actions sportives sont également soutenues :

- o Au lycée horticole de Raismes pour la mise en valeur des secteurs pavés du territoire dans le cadre de la course cycliste Paris-Roubaix (montant de subvention : 2 720 €),
- o Aux associations Districts USEP et UNSS Valenciennois pour la mise en place de projets sportifs sur les communes de la CAPH (montant de subvention : 13 070 €).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'allouer aux associations organisatrices d'actions, de manifestations ou de rassemblements sportifs pour l'année 2024, les participations financières indiquées ci-dessus, d'un montant total de 73 350 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants à l'ensemble des soutiens financiers 2024, et notamment les arrêtés ou conventions d'objectifs.
- d'acter que les crédits qui sont liés à ces dépenses seront affectées sur la ligne de gestion DAS/326/65748/CREA_EVEN.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain) et Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelx).

Adoptée à l'unanimité

24/022B Site dit Le Fleury, Wavrechain-sous-Faulx : Cession à la SAS MEDIABUILD MTB France - Délibération modificative

La présente délibération a pour objet de corriger une erreur dans la rédaction de la délibération prise par le Bureau Communautaire le 11 décembre 2023 autorisant la cession du site dit LE FLEURY à la société SAS MEDIABUILD MTD France.

Il s'agit de supprimer la mention relative au protocole transactionnel. En effet, ce protocole, conclu entre la CAPH et la SAS TEO est aujourd'hui caduc. Il a été prolongé 4 fois, mais la SAS TEO n'a jamais su réunir les conditions liées au financement de l'acquisition, aussi la condition suspensive n'a pas pu être levée et le protocole transactionnel est tombé en caducité.

Le Bureau Communautaire décide :

- de corriger à la marge la délibération du Bureau Communautaire n°23/219B en date du 11 décembre 2023 autorisant la cession à la SAS MEDIABUILD MTB France, en supprimant les mentions relatives au protocole transactionnel entre la CAPH et la SAS TEO du fait de sa caducité.
- d'acter que les autres dispositions sont inchangées.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

24/001B Information Marchés Publics - Marchés coordonnateur "Sécurité et Protection de la Santé" SPS : Résultats sur l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
--

Il s'agit d'informer les élus du Bureau des résultats du marché coordonnateur "Sécurité et Protection de la Santé" (SPS) attribués en Commission d'Appel d'Offres le 26 janvier dernier.

La CAPH est soumise à cette obligation de coordination lorsque des opérations de travaux sont mises en œuvre et où plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises interviennent. Il s'agit alors de prévenir les accidents sur les chantiers.

Les résultats de la consultation sont repris ci-dessous :

- Lot n°1 : Mission de coordination SPS pour les opérations de génie civil :
Après analyse de 14 offres, la CAO a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux sociétés suivantes :

Nom des sociétés attributaires
Société CONTROLE G située à Valenciennes (59300), établissement en charge de réaliser les prestations
Société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE située à Marcq en Baroeul Cedex (59703)
Société ARTOIS COORDINATION SECURITE située à Béthune (62400)

- Lot n°2 : Mission de coordination SPS pour les opérations bâtementaires :
Après analyse de 13 offres, la CAO a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux sociétés suivantes :

Nom des sociétés attributaires
Société COBAT COPREV située à Courrières (62710)
Société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE située à Marcq en Baroeul Cedex (59703)
Société CONTROLE G située à Valenciennes (59300), établissement en charge de réaliser les prestations

24/004B Information Marchés Publics - Travaux de requalification de la voirie d'accès à l'entreprise GSK à Saint-Amand-les-Eaux : Résultat sur l'attribution du marché de travaux

Il s'agit d'informer les élus du Bureau, de l'attribution du marché des travaux de requalification de la voirie d'accès à l'entreprise GSK située à Saint-Amand-les-Eaux.

Les travaux portent notamment sur :

- la création d'une voirie mixte sécurisée pour favoriser la mobilité douce,
- le déplacement du quai bus afin de permettre une continuité piétonne avec la voirie mixte,
- le prolongement du parking poids lourds pour permettre une zone tampon plus importante,
- la réfection complète de la voirie (dimensionnement, borduration, adaptation à un meilleur écoulement de l'eau, reprise de la couche de roulement dans son intégralité...).

Les résultats de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier sont les suivants :

Entreprise attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
Société RAMERY située à Erquinghem Lys	Offre de base : 420 539,08 € HT + PSE 1* : 22 610 € HT = <u>443 149,08 € HT</u>	Offre de base : 504 646,90 € HT + PSE 1* : 27 132 € HT = <u>531 778,90 € HT</u>

*PSE 1 : Fourniture et pose d'une glissière bois sur le 1er tronçon.

INFORMATIONS DIVERSES

Dates du calendrier des instances :

- Séminaire de Bureau
Lundi 19 Février 2024 de 9h30 à 14h00, Salle des Chercheurs, Site Arenberg-Porte du Hainaut
- Exécutif
Mercredi 13 Mars 2024 à 12h00, Salle des chercheurs, Site Arenberg-Porte du Hainaut
- Bureau Communautaire
Lundi 8 Avril 2024 à 16h30, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut
- Conseil Communautaire
Lundi 8 Avril 2024 à 18h00, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut

Fait à Wallers, le lundi 5 Février 2024

Affiché et publié le 12/02/2024

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE

12/02/2024

Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut


Aymeric ROBIN

Le Secrétaire de séance,
Nicolas BOUCHEZ

